

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2025**

1. ADMINISTRATION MUNICIPALE

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19h), sous la présidence de madame Rita Dufresne, mairesse et madame Doris Mongrain, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Dufresne fait la lecture de l'ordre du jour.

sur proposition de mme Carmelle Roy

dûment appuyée par mme Émilie Doucet

2025-03-001 **IL EST RÉSOLU** que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2025.

ADOPTÉE en majorité des conseillers.

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séances de novembre 2024.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance de novembre 2024 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Lucie Geoffrion

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-002 **IL EST RÉSOLU** que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que le procès-verbal, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE en majorité des conseillers.

1.4 Entériner l'adoption des dépôts de bordereau de correspondance de novembre et décembre 2024, janvier et février 2025.

CONSIDÉRANT les dépôts des bordereaux de correspondance des mois de novembre, décembre 2024 ainsi que janvier et février 2025, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil.

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Émilie Doucet

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-003 **IL EST RÉSOLU** que le conseil accepte le dépôt des bordereaux de correspondance des mois de novembre, décembre 2024 ainsi que janvier, février 2025.

ADOPTÉE en majorité des conseillers.

1.5 Déclanchement d'élection provisoire dans le but de nommer 2 autres conseillers pour remplacer les sièges 5 et 6.

CONSIDÉRANT que 2 conseillers ont démissionné;

CONSIDÉRANT que lors de l'absence d'un conseiller nous ne formons pas quorum;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Lucie Geoffrion

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-004 IL EST RÉSOLU

- De déclencher des élections partielles pour élire 2 autres conseillers pour la fin de leur mandat, soit, jusqu'au 2 novembre 2025.

ADOPTÉE en majorité des conseillers.

2. Ressources Humaines**2.1 Nommer une mairesse intérim**

CONSIDÉRANT que le maire intérim a démissionné;

CONSIDÉRANT les besoins des citoyens de notre municipalité d'avoir une mairesse intérim;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Émilie Doucet

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-005

IL EST RÉSOLU :

- Qu'à partir d'aujourd'hui le 12 mars 2025, Mme Lucie Geoffrion sera nommée mairesse intérim jusqu'à la fin de son mandat, soit le 2 novembre 2025.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

2.2 Entériner l'embauche de M. Joel Leboeuf à temps partiel à \$30/h

- **CONSIDÉRANT** que les besoins municipaux sont grands;
- **CONSIDÉRANT** que M. Joel Leboeuf possède les connaissances et compétences nécessaires à ce travail;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Lucie Geoffrion

dûment appuyée par mme Émilie Doucet

2025-03-006 IL EST RÉSOLU que M. Joel Leboeuf est à l'emploi de la municipalité pour faire les travaux de voirie et ce, depuis le 13 janvier 2025.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

2.3 Entériner l'embauche de M. Alain Blanchette à temps partiel à \$30/h

- **CONSIDÉRANT** que les besoins municipaux sont grands;
- **CONSIDÉRANT** que M. Alain Blanchette possède les connaissances et compétences nécessaires à ce travail;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Carmelle Roy

dûment appuyée par mme Lucie Geoffrion

2002-03-007 IL EST RÉSOLU que M. Alain Blanchette est à l'emploi de la municipalité pour faire les travaux de voirie et ce, depuis le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

2.4 Approuver la démission du conseiller au siège numéro six, M. Gaétan Beauchesne.

- **CONSIDÉRANT** que M. Gaétan Beauchesne, maire intérim et conseiller au siège numéro six a remis sa lettre de démission en date du 12 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Carmelle Roy

dûment appuyée par mme Émilie Doucet

2025-03-008 IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la démission de M. Gaétan Beauchesne en tant que conseiller au siège numéro six.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

2.5 Approuver la démission de la conseillère numéro 5, Mme Cécile Bergeron.

- **CONSIDÉRANT** que Mme Cécile Bergeron, conseillère au siège numéro 5 a remis sa lettre de démission en date du 9 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Lucie Geoffrion

dûment appuyée par mme Émilie Doucet

2025-03-009 IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la démission de Mme Cécile Bergeron en tant que conseillère au siège numéro cinq.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

2.6 Embauche d'une nouvelle préposée à l'accueil et changement de tâches de Mme Chantal Jarry pour le 01 mai 2025.

- **CONSIDÉRANT** que les besoins en comptabilité et à l'administration sont très grands;

CONSIDÉRANT que Mme Chantal Jarry a acquis beaucoup d'expérience au niveau de la municipalité

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Carmelle Roy

dûment appuyée par mme Lucie Geoffrion

2025-03-010 IL EST RÉSOLU que la municipalité embauche une nouvelle préposée à l'accueil et que Mme Chantal Jarry occupe le poste d'assistante administrative pour notre municipalité.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

2.7 Embauche d'un nouvel employé comme technicien à l'analyse des eaux usées et l'eau potable.

- **CONSIDÉRANT** que M. Michel Bournival quitte pour un autre emploi.;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire d'avoir un technicien en analyse d'eau.

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Émilie Doucet

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-011 IL EST RÉSOLU que la municipalité embauche un nouvel employé, M. Normand Bergeron, technicien en analyse des eaux à partir du 17 mars 2025.

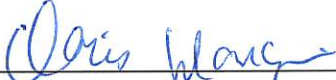
ADOPTÉE en majorité des conseillers

3. TRÉSORERIE

3.1 Approbation des dépenses en date du 30 novembre, 31 décembre 2024 et du 31 janvier et 28 février 2025.

La directrice générale et greffière--trésorière dépose le bordereau des dépenses des mois de novembre, décembre 2024 et janvier, février 2025 et déclare :

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 28 février 2025.



Doris Mongrain

Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été présentés;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Lucie Geoffrion

dûment appuyée par mme Émilie Doucet

2025-03-012 IL EST RÉSOLU :

- D`approuver les comptes et les paiements suivants :

3.1.1 Approbation des comptes de la Municipalité

Novembre 2024 : 95 150,44 \$

Décembre 2024 : 92 464.17 \$

Janvier 2025 : 100 981.79 \$

Février 2025 : 136 883.31 \$

3.1.2 Approbation des comptes du Camping

Novembre 2024 : 42 259,93 \$

Décembre 2024 : 6308.02 \$

Janvier 2025 : 8644.58 \$

Février 2025 : 1210.36 \$

ADOPTÉE en majorité des conseillers.

**3.2 Don de 1500.00 \$ au Lac Vlimeux pour
entretien des chemins**

- **CONSIDÉRANT** que les citoyens ont toujours reçu un don de 1500.00 \$ pour l'entretien des chemins du Lac Vlimeux;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Émilie Doucet

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-013 IL EST RÉSOLU que le conseil accepte de faire un don de 1500.00 \$ à l'association des citoyens du Lac Vlimeux pour 2025.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

**3.3 Entériner les nouvelles informations pour les
achats au nom de la municipalité;**

CONSIDÉRANT que selon l'article 961.1 de la commission municipale du Québec; il est illégal qu'une conseillère fasse des achats en son nom personnel pour la municipalité, que le matériel soit payé avec sa carte de crédit personnelle, que les achats soient livrés à son domicile personnel, que l'ouverture du matériel soit fait sans supervision, que le matériel pour la municipalité soit en sa possession à son domicile personnel et que celle-ci demande un remboursement pour les achats qui sont toujours en sa possession, et ce, au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT que tous les achats pour la municipalité et pour toutes subventions doivent être faits par la directrice générale uniquement qui la fonctionnaire principale de la municipalité ;

CONSIDÉRANT le besoin de supervision financière pour gérer les fonds publics;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Lucie Geoffrion

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-014 II EST RÉSOLU que tous les achats et pour les subventions pour la municipalité devront être fait par un fonctionnaire, soit la directrice municipale. Tous ces achats devront être reçus à l'adresse de la municipalité, inspectés par un minimum de deux employés et devront restés dans les locaux de la municipalité jusqu'à leur utilisation pour la municipalité. Que tous les achats, essence, outils,

ou tout autre achat matériel devront être autorisés au préalable par la directrice générale. Tous les achats effectués **sans autorisation de la directrice générale et greffière trésorière au préalable** ne seront **pas** remboursés, et ce, sans exception.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

4. Sécurité publique

4.1 Autorisation aux employés de la voirie d'apporter le camion de la municipalité à leur domicile lors de leur weekend de garde pour urgence seulement.

CONSIDÉRANT que les weekends de garde, il serait préférable que l'employé en poste garde le camion de la municipalité à son domicile pour répondre plus rapidement aux urgences;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Carmelle Roy

dûment appuyée par mme Émilie Doucet

2025-03-015 II EST RÉSOLU que le conseil autorise que l'employé apporte le camion pour le weekend de garde pour urgence seulement et que toute intervention soit avisée à la directrice générale en temps réel.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

4.2 Approuver une prime de garde pour l'employé de voirie pendant le weekend de garde.

CONSIDÉRANT que : urgence ou pas, l'employé se doit d'être prêt en tout temps aux appels pour les urgences et ce, le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Carmelle Roy

dûment appuyée par mme Lucie Geoffrion

2025-03-016 II EST RÉSOLU que le conseil autorise une prime de 3 heures pour l'employé si aucun appel d'urgence n'est placé. Cette prime n'est pas applicable si l'employé a répondu à une urgence, ses heures travaillées feront foi de salaire pour le weekend.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

5. Transport, hygiène du milieu et environnement

5.1 Entériner la révision de l'analyse de la vulnérabilité des puits Municipaux par la compagnie AKIFER

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler l'étude du plan de protection de l'eau potable

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Émilie Doucet

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-017 **IL EST RÉSOLU** d'autoriser la compagnie AKIFER à remettre l'étude de la Protection d'eau potable pour approbation au ministère de l'environnement et la lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

6. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Dépôt du rapport sommaire des permis de novembre, décembre 2024, de janvier et février 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment et environnement des permis émis en novembre, décembre 2024, de janvier, février 2025.

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Lucie Geoffrion

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-018 **IL EST RÉSOLU** que le conseil de Saint-Roch de Mékinac accepte le dit dépôt tel que présenté.

ADOPTÉE en majorité du conseil.

6.2 Nomination des 2 conseillers pour le CCU (comité consultatif en urbanisme) et renouvellement de l'engagement de 3 citoyennes.

CONSIDÉRANT que l'inspectrice en bâtiment demande l'appui de 2 conseillers pour le comité consultatif en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Carmelle Roy

dûment appuyée par mme Lucie Geoffrion

2025-03-019 **IL EST RÉSOLU** que le conseil de Saint-Roch-de-Mékinac nomme Mme Carmelle Roy et Mme Émilie Doucet membres de ce comité.
IL EST RÉSOLU que le conseil accepte le renouvellement de l'engagement de Mme Manon Léveillé, Mme Carmen Corriveau et Mme Catherine Dubreuil auprès de ce conseil.

ADOPTÉE par la majorité du conseil.

6.3 Création d'un comité consultatif pour le camping et nomination d'un conseiller et de 2 citoyens pour ce CCC (comité consultatif du camping.)

CONSIDÉRANT que les conseillers demandent l'appui de quelques citoyens pour l'administration et le bon maintien du terrain de camping et Marina de St-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT que ces citoyens opteront pour le bon fonctionnement de ce comité;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Émilie Doucet

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-020 II EST RÉSOLU que le conseil de Saint-Roch-de-Mékinac fera la création de ce comité et nommera un élu et deux citoyens membres de ce comité avant l'ouverture du camping, soit le 15 mai prochain.

ADOPTÉE par la majorité du conseil.

6.4 Entériner l'installation d'une thermopompe dans la salle du conseil

CONSIDÉRANT l'absence de chauffage dans la salle du conseil

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de mme Carmelle Roy

Dûment appuyé par mme Lucie Geoffrion

2025-03-021 II EST RÉSOLU d'entériner l'installation d'une thermopompe pour le confort des citoyens au prix de 6496,09 \$ + taxes et installation incluses.

ADOPTÉE en majorité du conseil

6.5 Entériner l'embauche de M. Robin Hould, ingénieur, pour concevoir les plans pour le prolongement d'aqueduc sur une partie de la Route Ducharme a partir du lot 6 628 696 jusqu'au 4 526 376.

CONSIDÉRANT que nous devons prolonger l'aqueduc près du kilomètre 28 sur la route Ducharme jusqu'à l'adresse civique 2100 Route Ducharme;

CONSIDÉRANT qu'un bris d'aqueduc a occasionné une inondation sur une partie de la Route Ducharme, et dû à cette inondation, le ministre des transports et de la mobilité durable (MTQ) se questionne sur la sécurité civile.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de mme Carmelle Roy

- Dûment appuyé par mme Lucie Geoffrion

2025-03-022 II EST RÉSOLU d'entériner l'autorisation d'engager l'ingénieur Robin Hould à concevoir les plans pour le prolongement d'aqueduc sur une partie de la Route Ducharme à partir du lot 6 628 696 jusqu'au 4 526 376

ADOPTÉE en majorité du conseil

6.6 Redevance – projet de lotissement sur le lot 4 526 099 route Ducharme appartenant a Nicolas Gendron

CONSIDÉRANT la section 8 du Règlement de lotissement #2015-07-005 en vigueur;

CONSIDÉRANT que le dépôt de projet de lotissement dont le nombre de terrains à bâtir est atteint, rendant la section 8 applicable;

CONSIDÉRANT que les nouveaux lots sont des parties d'une unité d'évaluation distincte;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer le type de redevances

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Carmelle Roy

dûment appuyée par mme Émilie Doucet

2025-03-023 IL EST RÉSOLU que le conseil municipal confirme que la redevance sera en argent représentant la somme de 763.25 \$ selon le plan de cadastre fait par Christian Francoeur, arpenteur-géomètre, dossier #8965 minutes 9147 daté du 29 janvier 2025 au matricule 6084-24-3171 route Ducharme pour Nicolas Gendron . La somme représente la contribution correspondant à la redevance indiquée à l'Article 8.1 du règlement de lotissement #2015-07-005 représentant à la somme équivalente à dix pour cent (10%) de la valeur des terrains compris dans le plan mentionné ci-haut. accepte, ainsi que la cession de terrains pour fins de parc qui équivaut à la somme équivalente à dix pour cent (10%), dont 763.25\$, de la valeur compris dans le plan proposé

ADOPTÉE en majorité du conseil.

7. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7.1 Continuité du projet loisirs jeunesse jusqu'en juin 2025.

CONSIDÉRANT le succès auprès des enfants de la municipalité;

CONSIDÉRANT cette activité nécessaire à notre jeunesse mékinacoise;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Émilie Doucet

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-024 IL EST RÉSOLU de continuer l'activité du 15 mars 2025

au 15 juin 2025 inclusivement.

Adoptée par la majorité du conseil

7.2 Participation de la municipalité pour la 92^e édition de la classique internationale de canot qui aura lieu en septembre 2025.

CONSIDÉRANT que cet événement est valorisant pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT que cet événement est favorable au niveau économique;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Lucie Geoffrion

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-025 IL EST RÉSOLU de contribuer à cet événement de manière positive pour la communauté.

ADOPTÉE en majorité du conseil

8. Autres sujets

Varia

8.1 Autorisation à la Directrice générale d'assister à la formation des directeurs municipaux à Québec les 29 et 30 mai 2025.

CONSIDÉRANT que cette formation est donnée à tous les nouveaux directeurs municipaux en poste de moins de 3 ans ; ;

CONSIDÉRANT que la formation sera donnée par L'ADMQ et proposé par Me Yves Boudreault ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de mme Émilie Doucet

Dûment appuyé par mme Carmelle Roy

2025-03-026 II EST RÉSOLU d'autoriser Mme Doris Mongrain, Directrice générale de participer à cette formation du 29 et 30 mai à Québec. Les frais de déplacement, d'hôtel et de repas lui seront remboursés par la municipalité s'il y a lieu.

ADOPTÉE en majorité du conseil

8.2 Autorisation à la Directrice générale d'assister au Congrès de l'ADMQ à Québec les 18-19-20 juin 2025.

CONSIDÉRANT que la Directrice Générale a besoin de ce congrès pour avoir les nouvelles informations de l'ADMQ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de mme Lucie Geoffrion

Dûment appuyé par mme Émilie Doucet

2025-03-027 II EST RÉSOLU d'autoriser Mme Doris Mongrain, Directrice générale à participer à ce congrès du 27 au 29 juin 2025 à Québec. Les frais de déplacement, d'hôtel et de repas lui seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE en majorité du conseil

8.3 Entériner l'autorisation à Mme Véronique Baril, inspectrice d'assister au congrès de la COMBEC 2025 à Québec du 10 au 12 avril 2025.

CONSIDÉRANT que Mme Baril a besoin de ce congrès pour améliorer le rendement de son travail et qu'elle y assiste à chaque année pour les changements en environnement,

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de mme Émilie Doucet

Dûment appuyé par mme Lucie Geoffrion

2025-03-028 II EST RÉSOLU d'autoriser Mme Baril de participer à ce congrès du 10 au 12 avril 2025 à Québec. Les frais de déplacement, d'hôtel et de repas lui seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE en majorité du conseil

8.4 Embauche d'un enquêteur pour faire enquête sur les projets de la municipalité ainsi que sur la comptabilité des montants de subvention et les achats pour la municipalité depuis les 5 dernières années.

CONSIDÉRANT que la comptabilité n'a jamais été faite pour les montants de subventions alloués pour la municipalité depuis plusieurs années.

CONSIDÉRANT que nous devons comptabiliser les factures d'essence, d'outils et d'achats multiples depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de (non autorisé pour le moment)

dûment appuyée par (non autorisé pour le moment)

2025-03-029 IL N'EST PAS RÉSOLU pour le moment que la municipalité embauche un enquêteur pour faire la vérification des documents de subventions, essence, outils et multiples achats pour la municipalité pour les années 2019 à 2024.

NON ADOPTÉE

8.4 Embauche d'un avocat pour gérer la lettre de la conseillère Mme Marlène Doucet, à savoir, actionner la municipalité pour 35 000.00 \$ pour faits divers.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une mise en demeure de la conseillère Mme Marlène Doucet pour une réclamation de \$35 000 pour faits divers.

CONSIDÉRANT que le conseil propose d'embaucher un avocat pour gérer cette demande;

CONSIDÉRANT que cette demande de la part de la conseillère est en rapport avec les citoyens;

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Lucie Geoffrion

dûment appuyée par mme Carmelle Roy

2025-03-030 IL EST RÉSOLU que la municipalité embauche un avocat pour gérer cette demande de la conseillère Mme Marlène Doucet, à savoir, actionner la municipalité d'un montant de \$35 000 pour faits divers et que les citoyens soient au courant de cette action.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

8.6 Préparer la réunion pour l'ouverture du camping le 15 mai 2025 et embauche de nouveaux employés.

CONSIDÉRANT que l'ouverture du camping aura lieu dans 2 mois;

CONSIDÉRANT que nous devons prendre des décisions pour l'embauche des employés 2025

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de mme Carmelle Roy

dûment appuyée par mme Émilie Doucet

2025-03-031 IL EST RÉSOLU qu'une première réunion aura lieu dans les plus brefs délais pour discuter de l'ouverture du camping et de l'embauche de nouveaux employés avec les membres du nouveau conseil consultatif du camping.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

8.7 Dépôt du rapport de la Commission municipale

2025-03-032

8.8 Mandater une ressource externe, en soutien municipal, pour la Directrice Générale.

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission Municipale

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de mme Carmelle Roy

Dûment appuyé par mme Lucie Geoffrion

2025-03-033 IL EST RÉSOLU que la municipalité mandate une ressource externe, pour le soutien de la Directrice Générale.

IL EST RÉSOLU ADOPTÉE en majorité du conseil

8.9 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 :32 heures

Fin : 21 :10 heures

8.10 Levée de l'assemblée


Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés,

il est proposé par mme Carmelle Roy

et appuyé par mme Lucie Geoffrion

2025-03-034 et résolu que la séance soit levée à 21:12 HEURES

Mme Rita Dufresne
Mairesse


Mme Doris Mongrain
Directrice générale et
Greffière-trésorière

« Je DORIS MONGRAIN atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 12 jour de mars 2025.